

IV. Les apports de la concertation au projet

IV.1 Apports de la concertation au niveau de la vie du territoire

Les ateliers ont rassemblé entre 7 et 25 personnes par soirée.

Les participants étaient essentiellement des habitants des communes d'accueil du projet : Saint-Vincent-La-Châtre et Fontivillié. Plusieurs personnes des communes voisines (Lezay,) étaient également présentes aux différents ateliers.

Cette concertation a permis aux participants de :

- Prendre connaissance de l'évolution du projet,
- S'informer sur l'avancement du dossier,
- Pour les uns, exprimer leurs craintes et leur opposition au projet,
- Pour les autres, exprimer l'importance d'être respectueux de l'environnement et de l'Homme ;
- Pour certains, d'exprimer leur soutien au projet.

Elle a permis également de réaliser une réunion supplémentaire – présentation des variantes d'implantation – entre les deux ateliers de concertation.

Les participants ont directement échangé avec le porteur de projet pendant les ateliers et aussi pendant le verre de l'amitié qui les a suivis.

Plusieurs participants ont regretté que cette démarche n'ait pas mobilisé davantage d'habitants et d'élus du territoire.

IV.2 Apports de la concertation au niveau du projet

Chaque atelier de concertation a contribué au projet :

IV.2.1 Premier atelier de concertation « Découverte du projet »

Pour nombre de participants, cet atelier a été la véritable prise de contact avec le projet. Le futur parc éolien dont ils avaient été informés, est devenu concret. Ils ont :

- Rencontré et échangé avec le développeur,
- Eu confirmation de l'avancement véritable du projet, de la zone d'implantation du parc,
- Obtenu des réponses aux questions qu'ils se posaient,
- Commencé à exprimer ce qui était important pour eux à prendre en compte dans la conception du projet :
 - × Le nombre d'éolienne sur le territoire,
 - × La distance aux habitations.

Cet atelier leur a aussi permis d'exprimer certaines de leurs inquiétudes, d'avoir des réponses aux questions et d'exprimer certaines attentes du projet notamment la volonté de :

- Faire un projet respectueux de l'environnement. Le démantèlement des machines ainsi que la disparition des haies de la région étaient notamment des points de questionnement ;
- Faire un projet respectueux de l'Homme notamment en ce qui concerne le niveau sonore du parc éolien.

Il est rappelé que l'ensemble des réponses aux questions posées sont présentées dans le compte-rendu n°1 – en annexe du présent dossier.

Cela a permis au porteur de projet de :

- Identifier les différents éléments importants à prendre en compte pour les riverains pour concevoir le futur parc. Ainsi, le porteur de projet s'est engagé à :
 - ✓ Réaliser deux campagnes de mesures acoustiques de trois semaines, une première en période estivale et une deuxième en période hivernale, afin d'augmenter la précision des résultats ;
 - ✓ Démanteler la totalité du massif de la fondation.
- Evaluer l'adhésion des habitants à ce Projet. Certains participants ont exprimé leur opposition au projet et d'autres, notamment certains riverains, ont exprimé leur désir de s'impliquer davantage dans le projet éolien. Afin de répondre à ces attentes, le porteur de projet a mis en place une campagne de financement participatif.

IV.2.2 Deuxième atelier de concertation « Connaissance du territoire »

Au cours de cet atelier, les participants ont partagé avec le développeur les différents points de mesure importants pour eux à prendre en compte pour les mesures de niveau sonore, ainsi que la localisation de points de vue pour réaliser les photomontages. Ils ont également partagé leur connaissance écologique du territoire.

A cet atelier, les participants devaient venir avec au moins une autre personne. Et le nombre de participants a doublé par rapport au 1er atelier.

Pour l'acoustique :

Les sous-groupes ont tous cherché à positionner leurs « meilleurs » endroits pour faire des mesures de part et d'autre de la zone retenue pour le projet. Le nombre de « meilleurs » endroits varie entre 4 et 8 selon les sous-groupes. Tous les sous-groupes proposent d'installer des sonomètres à la Bernardière, à la Braudière, à la Balatrie, et à la Lambertière.

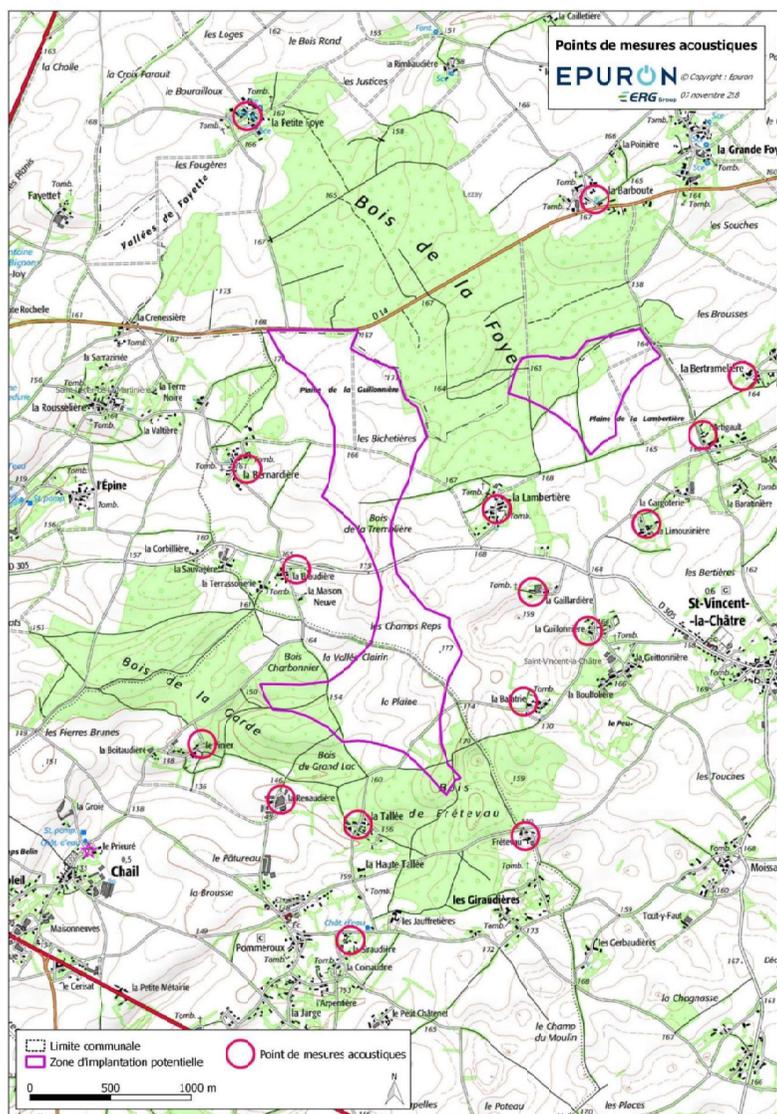


Figure 5 : Carte de synthèse représentant l'ensemble des points acoustiques proposés en atelier (source : ERG, 2019)

Pour le paysage :

Les sous-groupes ont tous proposé des « meilleurs » emplacements pour faire les photomontages qui entourent la zone du projet. Tous les points indiqués par les participants sont relativement proches de la zone projet. Selon les sous-groupes les participants ont proposé entre 6 et 11 points de vue. Ils proposent tous d'étudier des vues du parc depuis la Bernardière, la Braudière, la Balatrie, et la Lambertière.

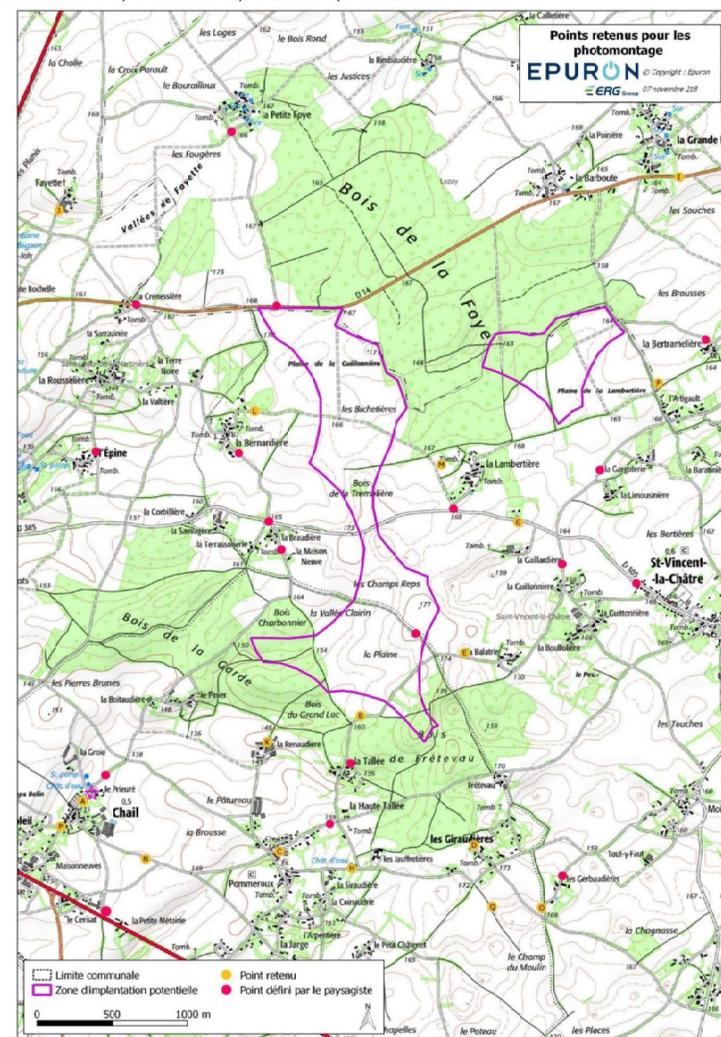


Figure 6 : Carte de synthèse représentant l'ensemble des points de vue proposés en atelier, représentés par des points jaunes sur la carte (source : ERG, 2019)

Pour l'écologie :

Le groupe partage sa connaissance de la faune du territoire. Tous les sous-groupes partagent des informations très proches :

- Présence de gros gibier sur la zone projet : chevreuil et sanglier,
- Présence de chauves-souris,
- Présence d'oiseaux : vanneaux, pluviers et chouettes chevêche, et
- Les animaux, plus particulièrement le gros gibier, circulent entre les Bois de la Garde et de la Foye. Il est noté la présence de corridors biologiques partant des forêts en direction de la zone d'implantation du projet.

Ces informations viendront compléter le volet écologique de l'étude d'impact, et seront pris en compte dans la conception du projet.

Certains groupes ont exprimé des points d'attention concernant les activités de chasse et équestre au sud de la zone. Ainsi, le porteur de projet a rencontré :

- Le centre équestre. Cet échange a notamment permis d'indiquer au porteur de projet que si le chemin entre la Braudière et la Balatrie devait être renforcé, les matériaux utilisés devraient être compatibles avec la randonnée équestre ;
- Un chasseur, responsable des études cynégétiques, au niveau du bois au sud de la zone d'implantation projetée. Lors de cet échange, il a indiqué qu'il souhaitait que les éoliennes soient éloignées des lisières de forêt.

Dans le projet final, aucune éolienne n'est implantée dans Sud de la zone d'implantation projetée ce qui limite l'impact sur ces activités et éloigne les éoliennes de plus de 1000m des hameaux de la Braudière, du Pinier, de la Renaudière, de la Tallée, de Fréteveau, de la Baladrie et de la Gaillardière (hameaux proches de la zone d'implantation potentielle).

Les participants souhaitent également être informés le plus régulièrement possible de l'avancement du projet. La lettre d'information du mois de décembre reprend les engagements de la société ERG suite à ces deux premiers ateliers.

IV.2.3 Troisième atelier de concertation « Implantation »

Au cours de cet atelier, les participants prennent conscience du projet sur le territoire d'autant qu'un mât de mesure est présent depuis début avril 2019.

Le porteur de projets découvre alors une opposition à laquelle il ne s'attendait pas sur le projet. Cette opposition repose essentiellement sur une saturation de la région en éolienne et un refus au niveau du paysage. Elle a repris toutes les thématiques de l'éolien pour assoir leur opposition au projet notamment sur :

- Le bruit,
- Le démantèlement,
- La santé,
- La perte de la valeur immobilière de la maison,
- La possibilité de s'exprimer sur le projet ...

Aussi, le porteur de projets propose un nouvel atelier répondant à la fois aux craintes des participants et à ceux qui étaient venus pour travailler sur l'implantation et qui n'ont pas pu.

Des scénarii seront proposés aux participants lors d'une présentation (celle du 11 juin 2019). Ils pourront alors exprimer leur préférence.

IV.2.4 Réunion de présentation des variantes

La variante retenue est celle à 3 éoliennes, centrée sur le Nord de la zone d'implantation du projet. En implantant les éoliennes de cette manière, le porteur de projet répond aux besoins suivants :

- D'éloigner le plus possible les éoliennes des habitations. Toutes sont à plus de 1 000 m hormis le hameau de la Bernardière qui est à 600 m et le hameau de la Lambertière qui est à 700 m ;

| Hameau (maison la plus proche) | Distance à l'éolienne la plus proche | | |
|--------------------------------|--------------------------------------|--------|--------|
| | V1 | V2 | V3 |
| La Petite Foye | 1399 m | 1386 m | 1386 m |
| La Lambertière | 720 m | 966 m | 720 m |
| La Gaillardière | 763 m | 903 m | 1305 m |
| La Balatrie | 745 m | 665 m | 1828 m |
| Fréteveau | 1113 m | 1053 m | 2548 m |
| La Tallée | 832 m | 850 m | 2335 m |
| La Renaudière | 974 m | 1051 m | 2247 m |
| Le Pinier | 1246 m | 1353 m | 2213 m |
| La Braudière | 712 m | 600 m | 1067 m |
| La Bernardière | 648 m | 607 m | 607 m |

Figure 7 : Illustration des distances entre l'éolienne la plus proche et la première habitation selon les différentes variantes (source : ERG, 2019)

- De respecter les enjeux écologiques en s'éloignant des zones boisées notamment ;
- De respecter les enjeux paysagers en se limitant à trois éoliennes groupées au Nord de la zone.

| | Variante 1 | Variante 2 | Variante 3 | |
|---|-----------------------------|------------|------------|---|
| Nombre d'éoliennes | 5 | 4 | 3 | |
| Hauteur nacelle | 106 m | 114 m | 105 m | |
| Taille rotor (diamètre) | 117 m | 131 m | 149 m | |
| Hauteur bout de pale | 164,5 m | 179,5 m | 179,5 m | |
| Critères (A, le meilleur score, C le moins bon) | Distances aux habitations | C | B | A |
| | Retombés fiscales | A | B | C |
| | Production | B | A | C |
| | Impacts sur l'environnement | C | B | A |
| | Impacts sur le paysage | B | C | A |
| | Impacts acoustiques | C | B | A |

Figure 8 : Différences entre les trois variantes selon différents critères (source : ERG, 2019)

IV.2.5 Quatrième atelier de concertation « Mesures d'accompagnement »

Des mesures d'accompagnement – citées dans le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – viendront compléter les mesures dites ERC (Eviter Réduire Compenser) et permettront d'englober le parc éolien dans un projet de territoire mais devront obligatoirement s'inscrire dans les grandes thématiques de l'étude d'impact : paysage et patrimoine, milieu physique, milieu naturel et milieu humain.

Le guide prévoit ce qui suit :

« En la matière, aucune mesure ne pourra paraître disproportionnée tant qu'elle est réalisée en accord entre les différents acteurs concernés : opérateurs éoliens, riverains et acteurs locaux, élus, services de l'Etat, etc. »

Certaines caractéristiques du paysage telles que les haies brise-vent, des alignements caractéristiques, une texture particulière de l'occupation du sol, la présence forte d'une activité, peuvent être reprises dans le cadre de l'accompagnement paysager du projet (sous réserve de leur compatibilité avec celles proposées en faveur de la protection de la biodiversité). »

Même si beaucoup de questions sont posées sur le projet en lui-même et l'éolien en général, deux mesures d'accompagnement ont émergé :

- Les haies, comme écran végétal. Le porteur de projets explique que dans les 10 premières années, cet écran végétal est limité car il faut que les arbres poussent. Les participants demandent à ce que les haies plantées présentent une taille adulte, qu'ils s'agissent d'arbres de haute tige. Ils demandent également de vérifier la faisabilité de la plantation. Des accords fonciers devront être trouvés – l'espace public étant peu présent.
- La fibre optique – le parc éolien étant alimenté par la fibre. Les participants souhaiteraient avoir le déploiement de la fibre optique dans tout le bourg. Il est souligné que la liaison internet utilisée pour le parc éolien est une ligne dédiée et n'est pas vouée à être partagée afin d'assurer la sécurité et la disponibilité du réseau. Aussi il est difficile pour tout porteur de projets de pouvoir répondre à ce besoin.

V. CONCLUSION

La concertation mise en place sur le projet :

- S'est étendu sur près de 18 mois. : Elle a débuté en avril 2018 pour se terminer en juin 2019, soit pratiquement pendant toute la durée des études du projet de parc éolien ;
- Elle s'est attachée à informer les habitants de territoire de l'existence d'un projet de parc éolien. Les habitants du territoire ont reçu 5 flyers les invitant aux divers ateliers et réunions organisés dans le cadre de la concertation du projet et une lettre d'information dans leur boîte à lettres, en plus de la communication en mairie, dans les grandes surfaces et sur internet ;
- Malgré cela, la participation a été décevante :
 - Au global une petite cinquantaine de personnes est venues aux différents ateliers et réunions,
 - Les élus ont été très peu présents voire absents de la concertation,
 - Seuls les opposants au projet à une très large majorité ont participé aux divers ateliers et réunions de concertation.
- Elle s'est adaptée et a pris en compte des besoins qui ont surgi en cours de la concertation. A titre d'exemple, les réunions sur le financement participatif et sur les variantes étudiées pour le projet ainsi que la lettre d'information de décembre n'étaient pas initialement prévues et ont été rajoutées suite à l'intérêt exprimé par certains habitants de participer financièrement au projet pour la première, au refus des participants de partager avec le porteur de projet ce qui était acceptable pour le territoire en termes d'implantation pour la seconde.

Globalement la concertation mise en place s'est déroulée dans de bonnes conditions et ses apports au projet ont été nombreux :

- Le porteur de projet a fait le choix de limiter le nombre de machines et chaque fois qu'il avait un choix à faire en termes d'implantation, il a opté pour la solution qui maximisait la distance des machines aux premières habitations. Dans la pratique, l'implantation retenue compte 3 machines, toutes à plus 1 000 m de toute habitation à l'exception des hameaux de « La Lambertièrre » et de « La Bernadière ».
- Pendant la phase de développement, elle a amené le porteur de projet à :
 - Définir les points de mesure acoustiques en concertation avec les habitants du territoire,
 - Réaliser 2 campagnes de mesure du bruit de 3 semaines chacune,
 - Prendre l'engagement de retirer en totalité les fondations des éoliennes au moment du démantèlement du parc,
 - Prendre en considération les activités du centre équestre dans la conception du projet
 - Réaliser des photomontages supplémentaires dont les emplacements ont été définis par les habitants du territoire,
 - Proposer une solution pour inclure financièrement les habitants au projet,